



Assemblée générale

Distr. générale
27 août 2014
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session

Point 18 de l'ordre du jour provisoire*

**Suivi et mise en application des textes issus
de la Conférence internationale de 2002
sur le financement du développement
et de la Conférence d'examen de 2008**

Suivi et mise en application du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha sur le financement du développement

Rapport du Secrétaire général**

Résumé

Conformément à la résolution 68/204 de l'Assemblée générale, le présent rapport dresse un bilan de l'état actuel de mise en application du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha sur le financement du développement dans les principaux domaines concrets : mobilisation des ressources financières nationales pour le développement; mobilisation des ressources internationales privées pour le développement; commerce international en tant que moteur du développement; coopération financière et technique internationale pour le développement; dette extérieure; et problèmes systémiques. Comme l'indique la Déclaration de Doha, de nombreux défis sont apparus depuis l'adoption du Consensus de Monterrey. La troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui se tiendra à Addis-Abeba en juillet 2015, offrira une occasion opportune de renforcer les efforts à travers tous les flux de financement en faveur d'un développement durable, d'une façon intégrée, en vue de la mise en application du programme de développement au-delà de 2015. La section VII du rapport, « Rester engagés », présente une version actualisée des processus intergouvernementaux de suivi en vue de cette conférence.

* A/69/150.

** Le présent rapport a été établi en consultation avec le personnel des principales parties prenantes institutionnelles engagées dans le processus de financement du développement. Le Secrétariat des Nations Unies assume toutefois l'entière responsabilité de son contenu.



I. Mobilisation des ressources financières nationales pour le développement

1. Pour la plupart des pays, les ressources nationales représentent la source de financement la plus importante. Depuis la Conférence internationale sur le financement du développement, tenue en 2002 à Monterrey (Mexique), les pays en développement ont accompli des efforts sensibles pour renforcer leur aptitude à mobiliser efficacement leurs ressources financières au service du développement. Les progrès enregistrés dans la mobilisation des ressources tant publiques que privées sont évidents. Néanmoins, les progrès n'ont pas été homogènes à travers les pays et il reste encore beaucoup à faire pour financer un développement durable dans ses dimensions économiques, sociales et environnementales.

Financement intérieur public

2. Dans la plupart des pays, le financement interne représente la principale source de financement. Toutefois, il reste insuffisant pour répondre aux besoins de développement durable et il reste des différences de capacité de mobilisation des ressources publiques entre pays développés et en développement. Le ratio médian impôts-produit intérieur brut (PIB) des pays à faible revenu représente environ la moitié de ce qu'il est dans les pays à revenu élevé. La différence est également sensible entre pays à faible revenu et pays à revenu intermédiaire¹.

3. La mobilisation des ressources intérieures doit être considérée en fonction des différences de capacité des pays. Les pays qui réussissent à mobiliser des ressources le font à l'aide d'un large éventail de mesures, notamment par le renforcement de l'administration fiscale, l'élargissement de l'assiette de l'impôt, l'accroissement des recettes provenant de la taxe à la valeur ajoutée (TVA), de solides revenus procurés par l'impôt sur les sociétés et, à un moindre degré, l'impôt sur le revenu des personnes. Au cours des 5 à 10 dernières années, beaucoup de pays en développement ont sensiblement amélioré leur administration fiscale². Par exemple, la durée moyenne nécessaire pour préparer, déposer et payer les impôts (ou les avoir prélevés) a diminué de près de 20 % entre 2005 et 2013 dans les pays en développement³. Les pays qui ont réussi à accroître leurs recettes ont souvent recouru à des mécanismes et expériences d'un genre nouveau, notamment à des loteries, à des initiatives de transparence et à de nouvelles technologies. Cependant, de gros défis restent à relever. En particulier, les administrations fiscales de nombreux pays en développement continuent de souffrir d'une insuffisance de ressources, d'une mauvaise allocation de celles-ci et du manque de compétences du personnel aux niveaux intermédiaires.

4. L'une des plus grandes difficultés auxquelles se heurtent les pays en développement dans leurs efforts de mobilisation des recettes intérieures est de combattre les flux financiers illicites, la fraude et l'évasion fiscales. Aux termes du

¹ Groupe de travail de l'Équipe spéciale du système des Nations Unies sur le financement d'un développement durable. « The variety of national, regional and international public sources for development finance » (La diversité des sources publiques nationales, régionales et internationales de financement du développement), document de base (chap. 2), 2013.

² FMI, Tax Administration Diagnostic Assessment Tool, 2014, <http://www.tadat.org/>.

³ OCDE, Revenue Statistics, consultées le 10 juillet 2014. <http://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=REV>.

Consensus de Monterrey, les pays se sont engagés à renforcer la coopération internationale en matière fiscale en resserrant le dialogue entre les autorités fiscales nationales et en accentuant la coordination de l'action des organismes multilatéraux intéressés axée plus particulièrement sur les besoins des pays en développement. Ce consensus recommandait également aux pays de redoubler d'efforts en vue de rapatrier les fonds acquis de manière illicite vers les pays d'origine. Il reste encore beaucoup à faire dans ces domaines.

5. Les dirigeants du G20 ont entériné le Plan d'action de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) concernant l'érosion de la base d'imposition et le transfert des bénéficiaires et l'échange automatique d'informations. Des progrès sont à faire en ce qui concerne la transparence de la propriété effective, la réglementation des prix de transfert, les rapports au niveau des pays et les rapports non économiques. La communauté internationale peut aider les pays en développement à renforcer leurs capacités en matière fiscale et leur lutte contre le blanchiment d'argent, l'entraide judiciaire et les échanges d'informations. Fortes de leur composition universelle et de leur légitimité, les Nations Unies pourraient renforcer la coopération internationale dans ce domaine, de concert avec le G20, l'OCDE, le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale et les instances régionales pertinentes. Les pourparlers sur les moyens de faire progresser la coopération intergouvernementale dans ce domaine devraient se poursuivre. Par ailleurs, les concertations internationales offrent d'importants moyens de renforcer la collaboration et l'échange d'exemples de réformes fructueuses et d'échecs.

6. Au niveau national, les flux illicites sont souvent liés à la corruption intérieure. Pour faciliter les progrès de la lutte contre la corruption, il importe que tous les pays ratifient et mettent en application la Convention des Nations Unies contre la corruption.

7. En ce qui concerne l'utilisation des finances publiques pour promouvoir un développement durable, certains pays ont commencé à incorporer des critères de développement durable dans leur processus budgétaire. Certains ont adopté des politiques d'achats plus durables, fondées sur des critères environnementaux et sociaux minimums à appliquer aux fournisseurs du secteur public. Un petit nombre de pays ont réduit ou entièrement éliminé les subventions préjudiciables et inefficaces, telles que celles appliquées aux combustibles fossiles. Toutefois, ces décisions doivent s'accompagner de mesures compensatoires pour les populations vivant en situation de pauvreté.

8. Le caractère progressif du régime fiscal peut améliorer la répartition des revenus et stimuler l'économie⁴. Il faut s'efforcer d'instaurer des « socles de protection sociale ». Le plein emploi productif et un emploi et décent sont la forme la plus importante de sécurité de revenu. Les politiques macroéconomiques et budgétaires qui favorisent le plein emploi et les emplois productifs, ainsi que l'investissement dans le capital humain, sont donc essentielles à une réduction de la pauvreté et à une plus grande égalité.

9. En fin de compte, on mobilise les ressources intérieures en créant une croissance économique durable et équitable, d'où l'importance du rôle des politiques macroéconomiques. Au cours de la dernière décennie, nombre de pays en

⁴ Joseph E. Stiglitz, « Reforming Taxation to Promote Growth and Equity », (Réformer la fiscalité pour promouvoir la croissance et l'équité), Livre blanc, Roosevelt Institute, 2014).

développement ont renforcé leur gestion macroéconomique et budgétaire et un nombre croissant de pays sont à même de mettre en œuvre des politiques fiscales anticycliques.

Ressources financières intérieures

10. Le Consensus de Monterrey a reconnu le besoin de renforcer et de développer le secteur financier intérieur des pays en développement et a souligné la nécessité de favoriser le développement ordonné des marchés financiers. En fait, entre 2000 et 2013, le ratio du crédit du secteur privé au PIB est passé en moyenne de 19 % à 33 % dans les pays à faible revenu et de 52 % à 82 % dans les pays à revenu intermédiaire⁵. Néanmoins, dans beaucoup de pays en développement, surtout dans les pays à faible revenu, les banques commerciales restent la principale source de crédit et les marchés obligataires privés sont sous-développés, voire inexistantes. En effet, alors que les titres obligataires privés représentent en moyenne 34 % du PIB dans les pays à revenu élevé, ils n'en représentent que 9 % en moyenne dans les pays à revenu intermédiaire et sont proches de zéro dans les pays à faible revenu⁶.

11. Des marchés financiers plus développés devraient offrir une voie aux investissements à long terme nécessaires à un développement durable. Néanmoins, on court le risque que ces marchés naissants n'attirent les capitaux spéculatifs et n'engendrent des bulles spéculatives à court terme et des chocs pour l'économie réelle. Il est donc important que les pays se dotent d'une solide réglementation qui pourrait comprendre des outils de gestion des comptes de capital, comme il est examiné ci-dessous.

12. L'établissement d'une base nationale d'investisseurs institutionnels pourrait contribuer à créer une source d'investissement stable. La présence d'investisseurs institutionnels dans les pays en développement reste sensiblement plus faible que dans les pays à revenu élevé. Il y a toutefois des exceptions notables, telles que l'Afrique du Sud⁷ et le Chili, où les caisses de pensions représentent environ 60 % du PIB, ce qui est comparable à certains pays développés, quoique toujours inférieur aux niveaux des principaux pays développés, où elles représentent entre 70 % et 100 % du PIB⁸. Dans la plupart des pays en développement, l'établissement d'une base d'investisseurs institutionnels nécessitera un renforcement des compétences, ainsi que des réformes de l'attribution de licences, des exigences en matière de gestion de portefeuille et des amendements aux lois sur les titres financiers⁸. Néanmoins, même sur les marchés développés, les investisseurs institutionnels, y compris les caisses de pensions, n'investissent pas nécessairement à long terme, comme on le verra ci-dessous. Les décideurs doivent donc envisager des mesures

⁵ Banque mondiale, *Indicateurs du développement dans le monde*, 2013.

⁶ Banque mondiale, *Global Financial Development Database (Base de données sur le développement financier dans le monde)*, avril 2013.

⁷ OCDE, « The Role of Banks, Equity Markets and Institutional Investors in Long-Term Financing for Growth and Development » (Le rôle des banques, des marchés des titres et des investisseurs institutionnels dans le financement à long terme de la croissance et du développement), rapport présenté à la Réunion des Ministres des finances et des Gouverneurs des banques centrales du G20, février 2013).

⁸ Andrew Sheng, « Outlook for Global Development Finance – Excess or Shortage? », (Perspectives de financement du développement dans le monde – Excédent ou pénurie?), document de recherche présenté à l'Équipe spéciale des Nations Unies chargée du programme de développement pour l'après-2015.

propres à favoriser l'investissement à long terme et les investissements dans le développement durable.

13. En même temps, il importe que les pays continuent de renforcer leur secteur bancaire formel. Plus de la moitié des adultes en âge de travailler au monde, dont la vaste majorité dans les pays en développement, n'ont pas recours aux banques. Des progrès importants ont été réalisés dans la prestation de services financiers aux personnes vivant dans la pauvreté, notamment à travers les établissements de microfinancement, les coopératives bancaires, les comptes postaux et les caisses d'épargne, les services bancaires fournis au moyen de la téléphonie mobile ainsi que les banques commerciales, mais on pourrait faire davantage, en particulier utiliser les nouvelles technologies pour atteindre les communautés insuffisamment desservies. Par ailleurs, le crédit aux petites et moyennes entreprises (PME) est insuffisant. Dans la plupart des pays, les PME sont les principaux moteurs de l'innovation, de l'emploi et de la croissance et, pourtant, quelque 200 millions d'entreprises des marchés émergents ne disposent pas de financement et de services financiers adéquats.

14. Le développement des secteurs financiers s'accompagne souvent de résultats économiques plus solides⁹. Toutefois, cela n'est pas toujours vrai. Bien que la recherche n'en soit encore qu'à ses débuts¹⁰, il semble que, pour les pays aux marchés financiers peu développés, un système financier plus vaste favorise une plus forte croissance de la productivité, alors que sur les marchés plus développés, cette relation n'apparaît pas clairement. En particulier, l'instabilité financière et le risque ne diminuent pas avec le renforcement du secteur financier. Cela pourrait être dû au fait que la croissance du crédit ne s'oriente pas assez vers les investissements productifs. De plus, on a constaté, dans certains cas, que les industries qui rivalisent avec le secteur financier pour la mobilisation de ressources, telles que les industries à forte composante de recherche-développement, sont particulièrement touchées¹¹, avec ce que cela implique pour les investissements dans les technologies à faibles émissions de carbone.

15. Il convient de souligner qu'une bonne gouvernance et un environnement porteur sont d'une importance cruciale pour la mobilisation des ressources financières intérieures et la mise en place d'un système financier inclusif. S'il faut faire davantage, il convient de noter que nombre de pays en développement ont fait des progrès à cet égard, surtout dans le domaine de la réforme des lois et règlements, ont amélioré la diffusion d'informations et ont encouragé à faciliter la conduite des affaires. Ainsi, depuis 2005, la durée moyenne de démarrage d'une

⁹ R. Levine, « Finance and Growth: Theory and Evidence » (Finances et croissance : théorie et preuves), in *Handbook of Economic Growth*, Philippe Aghion et Stephen Durlauf, éd., édition 1, chap. 12 (Amsterdam : North-Holland Elsevier, 2005).

¹⁰ Stephen G. Cecchetti et Enisse Kharroubi, « Reassessing the impact of finance on growth » (Réévaluation de l'impact du financement sur la croissance), Documents de travail de la BRI n° 381, Banque des règlements internationaux, 2012.

¹¹ Seo, Hwan Joo *et al.* « Financialization and the Slowdown in Korean Firms' R&D Investment », (Développement de l'activité financière et ralentissement des entreprises coréennes) *Asian Economic Papers*, 2012, vol. 11, issue 3; Stephen G. Cecchetti et Enisse Kharroubi, « Reassessing the impact of finance on growth » (Réévaluation de l'impact du financement sur la croissance), Documents de travail de la BRI n° 381, Banque des règlements internationaux, 2012.

entreprise est tombée de 50 à 30 jours, et la moyenne a diminué de moitié dans les pays à faible revenu.

Financement mixte

16. Au cours des 10 dernières années, les partenariats entre secteur public et secteur privé (PPP), les prises de participations, les garanties et l'assurance ont été de plus en plus considérées comme des mécanismes d'utilisation des ressources publiques (intérieures et internationales) pour stimuler le financement privé par le partage des risques entre les secteurs public et privé. Ces mécanismes peuvent aider à effacer les contraintes qui empêchent les banques et les investisseurs de financer des projets et favoriser ainsi un développement durable. Cependant, il importe que ces mécanismes tirent les leçons des succès et échecs du passé. Des PPP et autres arrangements mixtes mal conçus peuvent engendrer des revenus élevés pour le partenaire privé en laissant tous les risques au partenaire public. Pour être efficaces, ces mécanismes doivent être fondés sur une meilleure compréhension des incitations offertes en sous-main au partenaire privé ainsi que des risques que comportent les projets. Les institutions internationales, telles que les Nations Unies, peuvent aider à établir les bases d'un dialogue et du partage d'informations, afin que les pays puissent tirer les leçons des succès et échecs de chacun.

II. Mobilisation des ressources internationales pour le développement : investissement étranger direct et autres flux privés

17. Le Consensus de Monterrey a souligné la contribution que pourraient apporter les flux internationaux de capitaux privés en renforçant la technique des transferts de productivité et en créant des emplois, en particulier lorsqu'ils sont investis conformément aux priorités nationales du développement. En fait, les 10 dernières années ont été marquées par une forte hausse des flux internationaux de capitaux privés vers les pays en développement. Les flux financiers nets privés vers ces pays sont passés de 188 milliards de dollars en 2003 à 420 milliards de dollars en 2013; ces flux provenaient de sources de plus en plus diverses, notamment de flux Sud-Sud. En revanche, l'effet de cette croissance de l'investissement est moins clair, car tous les flux n'ont pas le même impact sur le développement. En particulier, certains flux ont été d'une grande volatilité au cours de cette période.

18. Parmi les différentes composantes des flux de capitaux privés vers les pays en développement, c'est l'investissement étranger direct (IED) qui a accusé la plus forte hausse nette au cours des 10 dernières années. Les flux bruts d'IED vers les pays en développement ont atteint un nouveau record, à 778 milliards de dollars en 2013, contre 197 milliards de dollars en 2003. Cela dit, les IED vers les pays en développement se sont concentrés sur quelques pays et secteurs, en particulier sur l'Asie et l'Amérique latine. Les flux vers l'Afrique ont augmenté, passant de 18 milliards de dollars en 2003 à 57 milliards de dollars en 2013¹² mais ils restent limités et s'orientent de plus en plus vers les services et le secteur manufacturier¹³.

¹² Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, UNCTADstat : Base de données statistiques mondiales, 2014.

¹³ CNUCED, *Rapport sur l'investissement dans le monde, 2014* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.14.II.D.1).

19. En outre, l'investissement étranger direct dans de nouvelles capacités de production dans les pays en développement, le type d'IED qui a le plus profond impact sur le développement durable, a baissé de plus de moitié depuis la crise, ce qui laisse présager une réduction possible de l'effet positif de l'IED sur l'économie réelle. Bien que la valeur annoncée des projets d'investissement dans de nouvelles capacités de production dans les pays les moins avancés ait augmenté de 9 % en 2013, elle reste sensiblement en dessous des niveaux atteints par le passé. En même temps, on constate qu'une proportion sensible de l'augmentation des flux d'IED vers les pays en développement se fait sous la forme de prêts intragroupe, qui sont souvent des prêts à court terme non axés sur l'investissement. Ces flux sont également un moyen pour les sociétés transnationales d'éviter l'impôt dans les pays en développement¹⁴. En outre, les gouvernements hôtes devraient exiger de toutes les entreprises, y compris des investisseurs étrangers, qu'ils se conforment aux normes essentielles en matière de main-d'œuvre de l'Organisation internationale du Travail.

20. Le faible niveau de l'investissement direct à long terme s'explique par de nombreuses raisons. On sait qu'un environnement porteur aux dimensions politiques, juridiques, réglementaires et institutionnelles réduit les risques liés à l'investissement et contribue donc de façon critique à accroître l'investissement. Inversement, la corruption décourage souvent l'investissement à long terme. Par ailleurs, les investisseurs font remarquer que l'absence de « projets bancables », susceptibles de rivaliser avec d'autres possibilités d'investissement, font souvent obstacle à l'investissement, soulignant ainsi la nécessité de renforcer les capacités de préparation de projets dans de nombreux pays.

21. L'IED dans des filiales étrangères de pays en développement a fortement augmenté, atteignant 454 milliards de dollars en 2013; sur ce total, 200 milliards de dollars venaient des BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud)¹³. On estime que l'ampleur des liens bénéfiques et de l'absorption technologique découlant de l'IED Sud-Sud se trouve accentuée par le fait que la technologie et les compétences des sociétés transnationales des pays en développement sont souvent plus proches de celles utilisées par les entreprises des pays hôtes¹⁵.

22. Les flux bancaires transfrontières vers les pays en développement accusent une volatilité particulièrement prononcée et sont restés limités durant les années qui ont suivi la crise car un certain nombre de banques internationales – particulièrement en Europe – sont restées en butte à des difficultés financières, à des prêts non productifs et à des pressions à réduire l'effet de levier. Cela a nui particulièrement au financement à long terme des projets d'infrastructure dans les pays émergents et les pays en développement, dont une part importante avait été jusque-là apportée par les grandes banques des pays développés. On s'inquiète en outre de ce que les nouvelles règles d'adéquation du capital des Accords de Bâle III pourraient, en relevant le coût des prêts à long terme et des prêts à plus grand risque, avoir pour effet de limiter encore davantage l'offre de financement à long terme, ce qui

¹⁴ OCDE, Partie 1 d'un rapport au Groupe de travail du G20 sur le développement consacré à l'impact de l'érosion de la base d'imposition et du transfert des bénéfices dans les pays à faible revenu, 2014.

¹⁵ Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Trade and Poverty Reduction through South-South Cooperation (Commerce et réduction de la pauvreté par la coopération Sud-Sud), 2006.

pourrait nuire aux investissements dans les infrastructures et l'économie verte. De même, avec la focalisation des régulateurs des économies avancées sur la connaissance du client, l'accès au système financier mondial pourrait encore être réduit et/ou s'avérer plus coûteux pour certains des pays les moins avancés. La lutte contre la corruption dans ces pays pourrait contribuer à atténuer certaines de ces pressions.

23. Les investisseurs institutionnels, dont on estime qu'ils détiennent entre 75 et 85 billions de dollars d'actifs, sont souvent évoqués comme source potentielle d'investissements à long terme dans le développement durable. Certains investisseurs, tels que les caisses de pensions, les compagnies d'assurance-vie et les fonds d'État, qui détiennent ensemble environ 60 billions de dollars d'actifs, ont un passif à court terme qui se prête favorablement à des investissements à plus longue échéance. Or, actuellement, même ces investisseurs à long terme n'investissent pas dans les investissements directs à long terme à des niveaux suffisants pour permettre un développement durable, aussi bien dans les pays développés qu'en développement, à travers un large ensemble de structures institutionnelles et réglementaires. Ainsi, à l'échelle mondiale, les investissements dans l'infrastructure représentent moins de 3 % des actifs des caisses de pensions¹⁶. Si l'investissement est limité tant dans les pays développés qu'en développement, les investissements dans l'infrastructure sont nettement insuffisants dans certains pays en développement, ainsi que dans les infrastructures à faibles émissions de carbone. Ces investissements comportent souvent divers types de risques, de sorte que les investisseurs en exigent des taux de rentabilité extrêmement élevés. Les gouvernements et les institutions financières internationales (IFI) ont donc un rôle important à jouer dans ces domaines, notamment par le biais de mécanismes de partage des risques, évoqués à propos du financement mixte. En particulier, les IFI et les gouvernements pourraient appuyer des projets de développement de sources d'énergie propres, dont les taux de rentabilité financière sont souvent moins élevés que ceux des projets conventionnels de développement de l'électricité, du moins dans le court terme, mais dont les retombées pourraient être plus bénéfiques pour la société.

24. Par ailleurs, l'un des obstacles à l'investissement direct à long terme par les investisseurs institutionnels tient au fait que de nombreux investisseurs ne sont pas en mesure de prendre les précautions qui s'imposent pour investir directement dans l'infrastructure. Pour la plupart de ces investisseurs, à l'exception des plus gros, prendre de telles précautions pourrait être d'un coût prohibitif. C'est pourquoi ils choisissent de faire de tels investissements à travers des intermédiaires financiers secondaires, dont les attentes sont à beaucoup plus à court terme. Ils pourraient aussi se constituer en groupes d'investisseurs et s'appuyer sur des programmes communs, notamment pour des projets d'infrastructures non polluantes. En outre, d'autres réformes des règlements, notamment des ajustements apportés aux règles de comptabilisation à la valeur du marché et des modifications apportées à la structure des incitations aux investisseurs, pourraient contribuer à favoriser un accroissement du volume des investissements à long terme.

¹⁶ Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, *World Economic Situation and Prospects, 2014* (Situation et perspectives de l'économie mondiale, 2014, publication des Nations Unies, numéro de vente : F.14.II.C.2).

25. La focalisation des investisseurs institutionnels sur le court terme se reflète dans une certaine mesure sur les tendances des flux de portefeuille vers les pays en développement, qui sont d'une grande volatilité. Ainsi, après une sortie nette de 36 milliards de dollars des investissements de portefeuille enregistrée en 2008, en 2013, les apports nets des investissements de portefeuille ont atteint un niveau record de 165 milliards de dollars¹⁷. La nature des investissements de portefeuille sur les marchés émergents a évolué au cours des 10 dernières années, à mesure que la part des marchés des obligations et des actions de ces marchés dans les portefeuilles des investisseurs mondiaux augmentait fortement, favorisée par l'importance croissante de ces marchés dans l'économie mondiale et par le développement de leurs secteurs financiers. Si la participation croissante des investisseurs étrangers sur les marchés financiers nationaux peut être bénéfique, elle peut également accroître le risque d'instabilité et de contagion, comme le montrent les tendances à l'expansion et au repli des flux de portefeuille. Les mesures macroprudentielles, les techniques de gestion des comptes de capital et les interventions sur les marchés des changes peuvent aider à réduire la volatilité des flux de capitaux et devraient être perçues comme un élément essentiel des instruments de lutte contre les brusques mouvements d'entrée et de sortie de capitaux. En outre, vu l'effet de débordement transfrontières des décisions de politique monétaire des économies avancées, il faut une meilleure coordination internationale et régionale des politiques monétaires et des politiques concernant les comptes de capitaux, ainsi qu'une meilleure gestion de la liquidité mondiale.

III. Le commerce international en tant que moteur du développement

26. Depuis la Conférence de Monterrey, la part des exportations des pays en développement dans le total des exportations mondiales a augmenté, passant de 32 % en 2000 à environ 45 % en 2013¹⁸. Le commerce Sud-Sud s'est développé, passant d'un cinquième à environ un quart du commerce mondial au cours des 10 dernières années et représentant à peu près la même part des échanges que le commerce Nord-Nord en 2012. Néanmoins, les progrès du commerce international ont été inégaux¹⁶. Le commerce des pays les moins avancés a été profondément perturbé par le ralentissement économique mondial et la part de ces pays dans le commerce mondial des biens et des services commerciaux reste faible, à 1,14 % des échanges mondiaux¹⁹. En raison des grandes divergences de vues quant à l'équilibre à établir dans la libéralisation du commerce de l'agriculture, des services et des biens industriels, la communauté internationale n'a pu parvenir à un heureux aboutissement du cycle de négociations commerciales de Doha. Cette incapacité à parvenir à un accord commercial multilatéral d'ensemble a favorisé la prolifération d'accords bilatéraux, régionaux et interrégionaux de libre échange, ce qui risque de

¹⁷ Estimations des Nations Unies fondées sur la *Base de données du FMI sur les Perspectives de l'économie mondiale*, avril 2014.

¹⁸ CNUCED, *Rapport sur le commerce et le développement, 2013* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.13.II.D.3).

¹⁹ Organisation mondiale du commerce, Note du Secrétariat, « Market access for products and services of export interest to least developed countries » (Accès aux marchés des produits et services susceptibles d'être exportés par les pays les moins avancés), 2013.

fragmenter encore davantage les règles commerciales et d'accentuer la marginalisation des pays plus petits et plus vulnérables.

27. Par ailleurs, la crise financière et économique a eu un profond effet négatif sur le commerce international. Des années 1990 à 2009, ce commerce avait progressé à un rythme environ deux fois supérieur à celui du PIB, mais il s'est effondré en 2009, et sa croissance est restée anémique depuis lors. On prévoit que le volume des exportations réelles progressera de 4,1 % en 2014, ce qui est encore inférieur au rythme d'avant la crise, où il était le double de la croissance de la production mondiale²⁰. Dans le même temps, le commerce des services continue de progresser à un rythme plus rapide que le commerce des marchandises, en raison essentiellement de la progression des chaînes de valeur mondiales, qui sont tributaires des services, tels que la technologie de l'information et des communications, la communication, la logistique et les transports. La part des services d'élève à environ 20 % des exportations brutes, mais procure 46 % de la valeur ajoutée des exportations¹⁶.

28. Face à la lenteur de la reprise mondiale, il est trop tôt pour déterminer si la persistance des faibles niveaux du ratio de la croissance du commerce mondial à la croissance du PIB est fonction de facteurs cycliques ou structurels (tels que le protectionnisme subtil et la prolifération des chaînes d'approvisionnement) et si les taux de croissance du commerce enregistrés auparavant reviendront à moyen ou à long terme. Quoi qu'il en soit, le ralentissement de la croissance du commerce fait ressortir les risques liés aux stratégies de croissance axées sur les exportations dans les pays en développement et la nécessité de compter davantage sur les sources nationales et régionales de la demande.

29. Il est essentiel de promouvoir la croissance du commerce en évitant le protectionnisme et en renforçant les règles en faveur d'un régime d'échanges internationaux ouvert, équitable et axé sur le développement conforme à l'esprit du Cycle de développement de Doha. D'après l'Organisation mondiale du commerce (OMC), la vaste majorité des mesures restrictives prises depuis qu'a éclaté la crise mondiale sont toujours en place; en mai 2014, un cinquième seulement de ces mesures avaient été éliminées²¹. En même temps, on constate un manque d'informations concernant les autres types d'actions touchant le commerce des biens et des services, en particulier les subventions et autres mesures de soutien.

30. Le programme multilatéral d'échanges commerciaux a reçu une nouvelle impulsion avec l'adoption d'une importante série d'accords par la neuvième Conférence ministérielle de l'OMC à Bali (Indonésie) en décembre 2013. L'Accord de Bali comprend 10 décisions ministérielles destinées à réduire les coûts des transactions commerciales, à répondre à certaines préoccupations commerciales des pays en développement concernant l'agriculture, à renforcer le commerce des pays les moins avancés et à établir un mécanisme de surveillance du fonctionnement des dispositions actuelles des accords de l'OMC en matière de développement. Malheureusement, les progrès dans la mise en œuvre de l'Accord de Bali ont achoppé devant les exigences de quelques pays en développement désireux d'obtenir des exemptions plus durables aux épreuves qu'imposait cet accord pour assurer leur sécurité alimentaire. De ce fait, la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges a manqué sa première échéance du 31 juillet 2014. Cet

²⁰ *Situation et perspectives de l'économie mondiale 2014, actualisée au milieu de 2014.*

²¹ OMC, *Rapport sur les mesures commerciales du G20*, 2014.

accord vise à simplifier et à moderniser les procédures douanières et offre la riche perspective d'un accroissement de la compétitivité commerciale des pays en développement. La prompt définition d'une solution au problème de l'Accord de Bali permettrait à la communauté internationale de concentrer ses efforts sur l'établissement d'un programme de travail destiné à résoudre les autres problèmes essentiels du programme de développement de Doha, conformément au mandat donné par les ministres à Bali, de maintenir ainsi le développement au centre des négociations et d'apporter clairement des résultats pour les pays les plus pauvres.

31. L'alternative au progrès du programme d'échanges multilatéraux serait la poursuite de la prolifération des accords bilatéraux, régionaux et interrégionaux de libre-échange. Les accords régionaux se sont multipliés depuis le début des années 90. En juin 2014, le GATT/OMC avait reçu 585 notifications d'accords commerciaux régionaux, dont 379 étaient en vigueur. En autorisant les pays membres à s'écarter du principe de la « nation la plus favorisée », ces accords menacent d'accentuer la fragmentation des règles commerciales et de porter atteinte à la cohérence du système multilatéral. En outre, les accords commerciaux régionaux et les accords de libre-échange ne sont pas négociés sur la base d'un mandat de développement et peuvent ne pas tenir suffisamment compte des considérations de développement durable dans leurs dispositions.

32. L'existence de chaînes de valeur mondiales et l'intensification des transports de marchandises qu'elles impliquent produisent d'importantes émissions de dioxyde de carbone. Les transports liés au commerce de marchandises à lui seul produisent plus de 7 % des émissions mondiales de ce gaz. Il convient de renforcer la cohérence entre les politiques en matière de commerce, de transport et d'environnement, notamment par des mesures visant à réduire les émissions produites par le transport de fret. Les négociations sur les biens et services environnementaux affichent des progrès limités : un petit groupe de pays a entamé officiellement des négociations sur un accord concernant les biens environnementaux destiné à éliminer les droits de douane sur un large éventail de biens environnementaux en juillet 2014.

33. Le développement des chaînes de valeur a également créé un lien plus étroit entre le commerce et l'IED. Il a aussi des répercussions sur le régime des investissements internationaux. Depuis le Consensus de Monterrey, les accords internationaux d'investissement ont continué de progresser en nombre, le plus souvent au niveau bilatéral, mais aussi de plus en plus à l'échelon régional. À la fin de 2013, presque tous les pays étaient parties à un accord international d'investissement, et le nombre total de ces accords dépassait 3 200, dont plus de 2 900 traités bilatéraux et plus de 330 « autres » accords internationaux. Aujourd'hui, l'établissement des règles régissant les investissements internationaux obéit à des tendances divergentes : d'une part, on note un désengagement par rapport au système, dû en partie à des changements dans l'arbitrage; d'autre part, la conclusion de traités s'intensifie et passe à un échelon supérieur. Les négociations d'accords « méga-régionaux » en sont un bon exemple. Une fois conclus, ces accords peuvent influencer sur les profils mondiaux des investissements et avoir des répercussions systémiques sur le régime à couches multiples des investissements internationaux. Les préoccupations inspirées à propos du fonctionnement et de l'impact du régime des accords internationaux d'investissement ont inspiré des appels à la réforme. Les nouveaux accords internationaux d'investissement témoignent déjà d'une tendance croissante à concevoir des traités qui soient conformes à des objectifs de développement durable. Les pourparlers multilatéraux

pourraient rechercher une approche plus globale de la conception de cadres d'investissement susceptibles de promouvoir un développement durable qui soient conformes à l'évolution de la notion d'investissement et de développement. Le Cadre de politiques d'investissement axées sur un développement durable élaboré par la CNUCED pourrait servir de guide à cet égard.

34. L'aide pour le commerce, la catégorie d'aide publique au développement (APD) conçue pour aider les pays en développement (en particulier des pays les moins avancés), à faire face aux difficultés liées au commerce et à renforcer leurs capacités, a diminué en 2011 avant de remonter en 2012, d'après les chiffres préliminaires de l'OCDE. En revanche, la part du total des flux d'aide pour le commerce qui est allée aux pays les moins avancés a baissé de 2 % en 2012, tombant à 13,1 milliards de dollars, soit 24 % du total, alors que le fort accroissement de cette aide est allé aux pays à revenu intermédiaire, principalement sous la forme de prêts. Ces dernières années, on a constaté également que cette aide est allée davantage au renforcement des capacités de production qu'aux grands projets d'infrastructure, ce qui dénote une volonté des donateurs de privilégier le développement du secteur privé.

IV. Accroissement de la coopération financière et technique au développement

35. Le financement public international, et l'APD en particulier, reste une source critique de financement public du développement pour les pays qui ont une capacité limitée de mobilisation de ressources publiques à l'échelon national, notamment les pays les moins avancés et autres pays vulnérables. En même temps, on compte de plus en plus sur le financement public international pour pourvoir aux autres besoins mondiaux, tels que les besoins de biens collectifs mondiaux et de financement de l'action climatique.

36. Depuis le Sommet du Millénaire de 2000 et la Conférence internationale sur le financement du développement de 2002, les flux nets d'APD en provenance de tous les donateurs du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE ont augmenté sensiblement, passant de 84 milliards de dollars en 2000 à 134,8 milliards de dollars en 2013. Après un fléchissement en 2011 et 2012, l'APD a rebondi en 2013, progressant de 6,1 % en valeur réelle, pour atteindre le niveau record de 134,8 milliards de dollars. D'après des enquêtes effectuées auprès des donateurs, l'APD devrait poursuivre sa progression en 2014 et se stabiliser par la suite. Malgré cet accroissement des flux d'aide, nombre de donateurs restent encore sensiblement en deçà de leurs engagements. Cinq donateurs (le Danemark, le Luxembourg, la Norvège, la Suède et le Royaume-Uni) dépassent l'objectif de décaissement de 0,7 % de leur revenu national brut (RNB) pour l'aide, mais le volume combiné de l'APD des donateurs du CAD n'équivaut qu'à 0,3 % de leur RNB.

37. Dans l'ensemble, la part de l'APD allouée aux pays les moins avancés a diminué ces dernières années, tombant de 34 %, en 2010, à 32 %, en 2012. En 2013, l'APD aux pays d'Afrique subsaharienne a diminué de 4 % en valeur réelle, tombant à 26,2 milliards de dollars. On prévoit que cette tendance inquiétante se poursuivra. D'après des études du CAD sur les plans de dépenses à venir des donateurs,

à moyen terme, les flux d'aide²² iront de plus en plus vers les pays à revenu intermédiaire, et de nouvelles baisses de l'aide aux pays les moins avancés et aux pays à faible revenu, en particulier aux pays d'Afrique subsaharienne, sont à prévoir²³.

38. À mesure que la dégradation de l'environnement et le changement climatique revêtaient un caractère de plus en plus pressant pour le développement international, le financement de l'action climatique a pris une place prépondérante. Aux termes de l'Accord de Copenhague de 2009 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, les pays développés sont convenus de mobiliser conjointement 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020 pour faire face aux besoins des pays en développement. Il ressort d'une évaluation préliminaire du fonds pour le démarrage rapide de projets de lutte contre les changements climatiques que 35 milliards de dollars ont été mobilisés entre 2010 et 2012. Sur ce total, 80 % étaient également comptés comme APD et ont été décaissés selon des modalités similaires, en grande partie par des voies bilatérales, et l'aide axée sur la viabilité environnementale représente aujourd'hui un quart du total de l'aide bilatérale²⁴. L'aide du fonds pour le démarrage rapide de projets de lutte contre les changements climatiques est allée de façon disproportionnée aux pays à revenu intermédiaire et vise souvent à stimuler les flux de financement privé.

39. Malgré leur forte convergence, la coopération traditionnelle au développement et le financement de l'action climatique présentent aussi de grandes différences. Nombre de projets d'adaptation aux changements climatiques ont un impact direct sur le développement. D'autres, importants pour leur potentiel d'atténuation des effets nuisibles pour l'environnement, peuvent avoir un impact relativement modeste (par dollar dépensé) sur la lutte contre la pauvreté. Quoi qu'il en soit, à ce jour, une large part de l'APD consacrée au financement de l'action climatique porte généralement sur l'atténuation, tandis que le financement consacré à l'adaptation – d'une importance critique pour les pays les plus vulnérables – est plus limité. La question de savoir comment évaluer le financement des biens publics mondiaux, tel que le financement de l'action climatique, dans la coopération au développement fait actuellement partie des pourparlers en cours au sein du CAD, ainsi que d'autres discussions menées dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015.

40. Outre l'augmentation du volume des flux d'aide, de nombreux pays se sont engagés à accroître l'efficacité de cette aide. Se fondant sur la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement et sur le Programme d'action d'Accra, l'Accord de partenariat de Busan pour une coopération pour le développement efficace fait siens quatre principes pour une coopération efficace au service du développement : l'appropriation démocratique des priorités de développement par les pays en développement; la concentration sur les résultats; des partenariats de développement inclusifs; et la transparence et l'obligation de rendre des comptes. Des progrès ont été réalisés dans certains domaines, tels que le déliement de l'aide,

²² Ces études portent sur l'aide programmable par pays, qui est généralement considérée comme estimation indirecte de l'aide enregistrée au niveau des pays.

²³ OCDE, *Outlook on Aid: Survey on donors' forward spending plans 2013-2016* (Perspectives de l'aide : étude prospective des plans de dépenses des donateurs 2013-2016) (www.oecd.org/dac/aidoutlook).

²⁴ OCDE, *Rapport 2012 sur la coopération pour le développement : comment intégrer durabilité et développement*.

la présentation de rapports sur l'APD dans les budgets nationaux et l'utilisation des systèmes administratifs des pays pour la gestion des programmes et projets financés par l'aide. Néanmoins, les progrès restent lents et les bailleurs de fonds sont surveillés de plus en plus près par les contribuables, avec ce que cela implique pour les allocations de fonds, les modalités de prestation et la gestion des risques.

41. Face aux rapides changements observés sur la scène mondiale du développement et aux critiques de la notion d'APD, le CAD de l'OCDE a entrepris d'examiner la façon de mesurer et de suivre le financement du développement dans le monde, et notamment de définir un concept « d'appui public au développement » qui serait plus large que la notion d'APD. Il s'agit notamment de mesurer « l'apport des donateurs » ou l'impact budgétaire des financements des fonds propres, du financement mezzanine et des garanties apportées par les institutions de développement des pays donateurs, et de tenir compte des prêts concessionnels dans la mesure de l'APD. L'extension de la mesure de l'appui public total au développement peut inclure : le financement aux taux du marché (par exemple, les prêts non concessionnels), le financement des « précurseurs du développement » (tels que les investissements dans la paix et la sécurité) et les flux privés mobilisés par des interventions du secteur public. Toutefois, certains pays en développement craignent que ces nouvelles mesures ne soient difficiles à établir et ne tendent à grossir les chiffres de l'aide. En particulier, ils craignent que l'inclusion du financement privé ne reflète des profits pour les entreprises des pays développés et n'augmentent le recours à « l'aide liée ».

42. Au cours des 10 dernières années, la coopération Sud-Sud a continué de gagner en volume et en importance, de concert avec la croissance du commerce, de l'investissement et de l'intégration régionale Sud-Sud. Plusieurs pays non donateurs du CAD ont radicalement accentué leur aide depuis quelques années. En 2011, les prêts concessionnels, les dons et la coopération technique Sud-Sud ont atteint un volume de 16,1 à 19 milliards de dollars, et l'on estime qu'ils représentent 10 % du total de la coopération au développement (voir E/2014/77). La coopération Sud-Sud tend à être assortie d'une conditionnalité limitée, quoiqu'elle soit souvent liée à des projets axés sur le profit. Elle s'étend à un large éventail de secteurs, mais porte souvent sur des projets d'infrastructure et de production.

43. Le Consensus de Monterrey préconisait la recherche de sources de financement innovantes. Bien que certaines de ces sources, telles que les taxes sur les transactions financières et monétaires ou les taxes sur le carbone, existent depuis des décennies, elles sont considérées comme novatrices en ce sens qu'elles n'ont pas été appliquées à grande échelle aux projets de développement dans le monde. Outre le fait qu'ils permettent de mobiliser des ressources, nombre de ces mécanismes encouragent également les changements de comportement, par exemple, les investissements dans l'énergie verte. Jusqu'ici, ces mécanismes innovants ont été appliqués à une échelle relativement modeste, mais avec des résultats positifs. En particulier, neuf pays ont mis en œuvre une taxe internationale de solidarité sur les billets d'avion, dont le produit est utilisé par l'UNITAID pour produire des médicaments contre le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose. Onze des pays de la zone euro envisagent aujourd'hui d'appliquer une taxe sur les transactions financières à compter de 2016, quoique tous ces pays n'affectent pas encore de fonds au développement ou au financement de biens publics. Dans l'ensemble, un certain nombre de propositions sont techniquement réalisables et pourraient dégager un considérable volume de recettes. On estime à quelque 400 à

450 milliards de dollars par an le volume de recettes qu'un ensemble de nouveaux mécanismes pourraient engendrer²⁵.

V. Dette extérieure

44. Le Consensus de Monterrey invoquait la nécessité de concevoir de nouveaux mécanismes pour traiter dans leur ensemble les problèmes de la dette des pays en développement, et saluait l'examen d'un mécanisme international de règlement de la dette destiné à pousser débiteurs et créanciers à restructurer sans tarder et d'une manière efficace les dettes insoutenables. Malgré des progrès importants dans l'architecture de la dette, certaines lacunes restent encore à combler. L'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et l'initiative d'allègement de la dette multilatérale ont permis de résoudre le problème du surendettement des pays pauvres. Toutefois, l'Initiative PPTE approche de son terme. Avec l'accroissement des flux de capitaux privés vers les pays en développement, ainsi que des prêts de bailleurs de fonds bilatéraux du Sud, l'importance du Club de Paris est en baisse. De nouveaux problèmes de coordination de l'action des créanciers font obstacle à un règlement opportun et adéquat des problèmes d'endettement. Par ailleurs, on comprend mieux qu'il est difficile de différer toute défaillance nécessaire. Face au risque de troubles que pourrait causer une crise de la dette, il importe que la communauté internationale s'efforce sérieusement de mettre en place un cadre pour une restructuration opportune, ordonnée et équitable de la dette souveraine.

45. L'Initiative PPTE et l'initiative d'allègement de la dette multilatérale ont permis de réduire la dette de 35 pays à faible revenu, le Tchad restant le seul pays dans la phase intérimaire d'obtention d'un allègement de sa dette. Trois autres pays aptes à bénéficier d'un allègement de leur dette ne sont pas encore inclus dans ces initiatives (l'Érythrée, la Somalie et le Soudan). Le Népal reste potentiellement admissible au titre de l'Initiative PPTE, et l'admissibilité du Myanmar et du Zimbabwe n'a pas encore été formellement examinée.

46. Globalement, en 2013, les ratios d'endettement des pays en développement paraissaient raisonnables à 22,6 % de leur PIB. Les pays à faible revenu enregistrent des ratios dette extérieure-PIB plus élevés, à 31,5 %, en moyenne en 2013, que les pays à revenu intermédiaire, mais une forte portion de cette dette à long terme est assortie de taux d'intérêt concessionnels. Quoi qu'il en soit, certains pays en développement, en particulier les petits États, restent lourdement endettés. En 2013, les petits États avaient un ratio moyen dette extérieure-PIB de 57,7 %. Le ratio total dette publique-PIB des petits États s'établissait à 107,7 %, contre une moyenne de 26 % pour l'ensemble des pays en développement.

47. Un grand nombre de pays à revenu faible à intermédiaire ont accès, certains d'entre eux pour la première fois, aux marchés financiers internationaux. Ainsi, en dehors de l'Afrique du Sud, aucun autre pays d'Afrique subsaharienne n'a lancé d'émission internationale de bons en 2010, mais trois l'ont fait en 2011 et quatre en 2012, mobilisant environ deux milliards de dollars pour chacune de ces deux années. En 2013, six autres États ont emprunté sur les marchés internationaux de

²⁵ *World Economic and Social Survey 2012: In Search of New Development Finance* (La situation économique et sociale dans le monde 2012 : à la recherche de nouvelles formes de financement du développement) (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.12.II.C.1).

capitaux, réunissant environ sept milliards de dollars²⁶. L'émission de titres de dette en monnaies nationales (qui, à la différence de la dette extérieure, n'expose pas le gouvernement émetteur au risque de change) s'est également accrue sous l'effet du développement des marchés financiers locaux. Par exemple, la dette en monnaie nationale des gouvernements d'Afrique subsaharienne est passée de 11 milliards de dollars en 2005 à 31 milliards de dollars en 2012²⁷. Si cette croissance reflète une amélioration de la solvabilité de nombreux pays, la croissance excessive de la dette intérieure et extérieure fait peser un risque pour la stabilité financière et économique, soulignant la nécessité d'une gestion prudente de la dette.

48. Depuis la Conférence de Monterrey, les changements apportés aux conditions contractuelles pour faciliter le processus « volontaire » de restructuration fondée sur le marché des obligations souveraines par l'introduction de clauses d'action collective et l'adoption de principes de volontarisme comme code de conduite dénotent un certain progrès. Cela dit, l'expérience récente des restructurations prouve que la technologie des contrats présente des lacunes et que l'architecture actuelle de la dette ne répond pas aux attentes en matière de ponctualité et de partage des charges. On craint que l'exemple récent des créanciers intransigeants à l'égard de l'Argentine n'augmente l'influence de ces créanciers et ne compromette les chances de succès des futures restructurations de la dette²⁸. S'il est possible de renforcer les clauses d'action collective en convenant de règles à appliquer à diverses séries d'obligations²⁹, ces règles n'affecteront pas toutes les formes de dette et en traiteront que des questions concernant l'action collective.

49. À la suite des récents problèmes d'endettement dans la zone euro, qui ont nécessité les plus gros prêts de l'histoire du FMI, ainsi que des procès avec les créanciers intransigeants, on constate une nouvelle volonté d'améliorer l'architecture de restructuration de la dette souveraine. Actuellement, des pourparlers sont en cours dans diverses instances, y compris le système des Nations Unies. EN 2012, la CNUCED a publié des « Principes applicables à l'octroi de prêts et à la souscription d'emprunts souverains responsables » et, en 2013, elle a un projet visant à identifier et à formuler un ensemble de principes et de règles sur lesquels fonder un mécanisme de règlement de la dette souveraine. Le Bureau du financement du développement du Département des affaires économiques et sociale du Secrétariat des Nations Unies a organisé une série de réunions d'une groupe d'experts au cours desquelles des experts des secteurs public et privé ont été invités à promouvoir une compréhension des problèmes clefs à résoudre pour la restructuration de la dette souveraine et à proposer des options pour leur solution³⁰. Le FMI examine actuellement son cadre de prêts pour le situations de crise de la dette souveraine, notamment en vue de l'accès exceptionnel à ses ressources, et a présenté des propositions préliminaires à son conseil d'administration sur les moyens de rendre le cadre de prêt du Fonds plus souple et mieux adapté aux

²⁶ FMI, *Rapport sur la stabilité financière dans le monde*, avril 2014, annexe statistique, tableau 5.

²⁷ Initiative en faveur des marchés financiers africains, 2013, fondée sur un échantillon de 29 pays d'Afrique subsaharienne.

²⁸ En 2013, la Banque mondiale et le FMI ont indiqué qu'un procès était en cours contre huit PPTE.

²⁹ La zone euro est déjà convenue d'un modèle de clause d'action collective qui prévoit une structure de vote en deux phases à appliquer à différentes séries d'obligations.

³⁰ Voir les rapports de la réunion du groupe d'experts sur www.un.org/esa/ffd pour l'identification des problèmes et les options pour les résoudre.

situations d'endettement des membres, et de renforcer ainsi l'aptitude du FMI à trouver le juste équilibre entre financement et ajustement³¹. Un document complémentaire sera soumis dans les prochains mois au Conseil d'administration du FMI sur les réformes des dispositions contractuelles, qui traitera des problèmes d'action collective dans le contexte de la restructuration de la dette.

50. D'une façon générale, il importe d'introduire en temps voulu une réforme de l'architecture de restructuration de la dette. Pour fixer des règles universelles traitant de façon exhaustive et équitable de toutes les composantes de la dette, on aura besoin que se poursuivent les pourparlers en vue de la conclusion d'un accord intergouvernemental.

VI. Traiter les questions systémiques: renforcer la cohérence et l'uniformité des systèmes monétaire, financiers et commerciaux internationaux d'aide au développement

51. En réponse à la crise financière de 2008, des mesures ont été prises pour améliorer le fonctionnement, la stabilité et la résilience du système monétaire et financier international. De nouveaux mécanismes de coordination ont été mis en place et des réformes des réglementations ont été engagées. Toutefois, des insuffisances systémiques persistent et risquent de saper la stabilité du système et son aptitude à mobiliser et à allouer des fonds pour pourvoir aux besoins du développement durable. Pour faire face à ce problème, de nouvelles initiatives sont nécessaires dans certains domaines clés concernant la coordination internationale des politiques économiques, la surveillance multilatérale, la sécurité financière et la gouvernance mondiale et la réglementation financière. La communauté internationale a besoin de créer un contexte international et un ensemble de politiques porteurs, susceptibles d'offrir l'ensemble de règlements nécessaire à la mise en œuvre de véritables stratégies nationales de développement durable.

52. Certains groupements de pays, tels que le Groupe des Vingt (G20), offrent des espaces importants pour la coordination internationale des politiques économiques. Le G20 a joué un rôle de premier plan dans l'élaboration d'une réponse coordonnée et efficace à la crise mondiale qui a contribué de façon déterminante à éviter une crise encore plus grave. Toutefois, ces dernières années ont été marquées par des décisions de politique monétaire dans les économies avancées qui ont eu des répercussions à travers les frontières sur les pays en développement. Ainsi, l'an dernier, les prévisions d'une fin de l'assouplissement monétaire aux États-Unis ont débouché sur une forte dépréciation des monnaies et des marchés boursiers en Afrique du Sud, au Brésil, en Inde, en Indonésie, au Mexique et en Turquie sous l'effet de sorties nettes de placements de portefeuille. Face à cette situation et au risque de contagion et d'instabilité, il est nécessaire d'assurer une meilleure coordination internationale des politiques monétaires, une meilleure gestion de la liquidité mondiale et une meilleure communication.

³¹ Voir *Life After Debt: Debt Crises Origins and Resolutions* (La vie après la dette : les crises de la dette et leur résolution), Joseph E. Stiglitz et Daniel Heymann, éd. (Palgrave Macmillan, 2014).

53. Ces dernières années, le FMI a pris plusieurs mesures importantes pour renforcer la surveillance multilatérale. Un nouveau cadre juridique a été adopté en 2012 pour mieux intégrer la surveillance tant bilatérale que multilatérale et prêter une plus grande attention aux risques, aux retombées transfrontières et intersectorielles, aux effets secondaires des politiques économiques des grandes économies mondiales, ainsi qu'aux liens entre le secteur financier et l'économie réelle. Une stratégie officielle a été approuvée, en 2012, pour la surveillance du secteur financier et les programmes d'évaluation de ce secteur sont devenus obligatoires dans 29 pays. Le prochain examen triennal de la surveillance aura pour objet de déterminer l'efficacité du nouveau cadre de surveillance « intégrée » mis en place, d'examiner la cohérence et l'objet des prescriptions de politique du FMI et de mesurer l'impartialité de la surveillance exercée par le FMI sur ses membres. En même temps, il sera procédé à un examen du programme d'évaluation du secteur financier.

54. Les déséquilibres mondiaux des comptes courants des principales économies avancées et émergentes se sont réduits considérablement par rapport à leurs extrêmes de 2006-2007 mais, dans certains cas, de nouveaux déséquilibres sont apparus. L'accumulation de réserves internationales s'est poursuivie en 2013 et les banques centrales continuent de détenir une large part de l'épargne mondiale sous la forme de réserves internationales; les cinq pays en développement les plus gros détenteurs de réserves détiennent 65 % du total des réserves des pays en développement. Si, pour beaucoup de pays, les réserves sont une forme d'auto-assurance contre les risques de chocs extérieurs, leur accumulation comporte un coût d'opportunité car ces réserves pourraient autrement servir à des investissements dans le développement durable. De plus, l'accumulation de réserves augmente le risque systémique au niveau international en ajoutant aux déséquilibres mondiaux. Plusieurs propositions ont été présentées pour réduire le recours à l'auto-assurance, notamment une utilisation accrue des droits de tirage spéciaux (DTS) du FMI; le renforcement de l'efficacité et de la légitimité des filets de sécurité financière mondiaux, notamment du FMI; et la réduction des risques au sein du système financier international.

55. Un filet de sécurité financière mondial fiable, capable de fournir de la liquidité en temps de crise systémique, reste un important facteur de la stabilité financière mondiale. En dehors des réformes de ses prêts à la suite de la crise financière et économique mondiale, le FMI a introduit de nouveaux mécanismes afin d'encourager les pays à solliciter une aide avant de se trouver plongés en pleine crise (voir A/69/188).

56. Depuis la crise mondiale, les mécanismes régionaux de stabilité financière ont été également renforcés (notamment le Fonds latino-américain de réserve et la Multilatéralisation de l'Initiative de Chiang Mai) pour tenir lieu de première ligne de défense contre la contagion des crises mondiales. En outre, les BRICS ont lancé récemment une nouvelle Banque de développement et un Fonds de réserve conditionnel, qui est destiné à prévenir les problèmes de liquidité à court terme et à servir de complément aux arrangements internationaux en vigueur³². La nouvelle Banque de développement a pour but de mobiliser des ressources pour des projets d'infrastructure et de développement durable dans les BRICS et dans d'autres économies émergentes et en développement. De même, une nouvelle banque de

³² Déclaration du Sommet des BRICS, 15 juillet 2014.

développement des infrastructures en Asie est envisagée. Ces actions devront s'inscrire dans le cadre plus large de l'architecture financière mondiale afin d'assurer leur complémentarité et leur coordination.

57. Le renforcement de la réglementation financière internationale est un moyen crucial de faire face aux risques qui pèsent sur le système financier international. D'une façon générale, il importe que les règlements et politiques établissent un juste équilibre entre la nécessité d'assurer la sécurité du système financier et un accès suffisant au crédit. Ces dernières années, la communauté internationale a pris des mesures importantes pour renforcer la résilience du secteur financier grâce à des réformes de la réglementation. À ce jour, ces réformes ont cherché à assurer la sécurité et la solidité du système financier, principalement par la réglementation du secteur bancaire, à travers les Accords de Bâle III, complétés par une série de recommandations du Conseil de la stabilité financière. Des progrès sensibles ont été réalisés sur ce front et la plupart des grandes banques actives au plan international sont en voie de répondre aux nouvelles exigences en matière de capital de Bâle III en avance sur l'échéance convenue³³. Des progrès sont également nécessaires sur d'autres aspects du programme de réforme de la réglementation internationale, notamment sur la recherche de solutions aux problèmes posés par les institutions importantes du point de vue systémique qui sont jugées « trop grosses pour faire faillite ». Il importe également de mettre en place des régimes de réglementation transfrontières plus fermes, dotés de modalités équitables de partage des charges. La conception et la mise en œuvre d'une réglementation financière internationale bénéficieraient également d'une représentation et d'une participation accrues des pays en développement au sein des organismes internationaux de réglementation financière, tels que la Banque des règlements internationaux, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire et le Conseil de la stabilité financière, ainsi que d'une assistance technique des autres pays membres.

58. Les réformes de la gouvernance du FMI et du Groupe de la Banque mondiale, adoptées en 2010, ont été des étapes importantes dans la mise en place d'une meilleure structure de gestion tenant compte de la représentation, de la sensibilité et de la responsabilité. Les gouverneurs sont également convenus, en 2010, de procéder tous les cinq ans à des examens de la détention des parts du capital de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement pour tenir compte de l'évolution de la situation économique de ses actionnaires. Malgré une échéance fixée au début de 2014, les réformes des quotes-parts et de la gouvernance du FMI convenues en 2010 doivent encore être ratifiées par le plus gros actionnaire pour entrer en vigueur, ce qui pourrait mettre en péril les efforts en vue de l'approbation d'un nouveau cycle de réformes, qui devrait s'achever en janvier 2015.

VII. Rester engagés

59. Aux termes de la résolution 68/279 de l'Assemblée générale, « Modalités de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement », la troisième Conférence internationale sur le financement du développement se tiendra à Addis-Abeba du 13 au 16 juillet 2015 au niveau politique le plus élevé possible, notamment avec la participation de chefs d'État ou de gouvernement, de ministres

³³ Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, Rapport intérimaire sur la mise en œuvre du cadre réglementaire de Bâle, avril 2014.

des finances, des affaires étrangères et de la coopération pour le développement. La Conférence adoptera un document final négocié et convenu au niveau intergouvernemental, ainsi qu'un rapport dans lequel figurera une synthèse de ses délibérations. La Conférence portera sur : a) l'examen de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha sur le financement du développement; b) l'évaluation des questions nouvelles ou naissantes concernant la mobilisation et la bonne utilisation des ressources financières affectées au développement durable; et c) la nécessité de redynamiser le suivi du financement du développement. Les textes issus de la Conférence devraient apporter une contribution et un appui importants à la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015.

60. Les travaux préparatoires de la Conférence, sous les auspices du Président de l'Assemblée générale, comprendront des sessions thématiques de fond et des auditions de représentants de la société civile et du secteur privé durant la période allant de septembre 2014 à mars 2015. Un projet de document final, qui devra être rédigé par deux cofacilitateurs d'ici à février 2015, donnera lieu à des consultations officieuses et des séances de rédaction en janvier, avril et juin 2015. Le Secrétaire général est invité à préparer une note sur l'organisation des travaux de la Conférence et à apporter un appui au processus de préparation et à la Conférence, et à assurer la coopération interinstitutions, une participation efficace et la cohérence au sein du système des Nations Unies.

61. Le 8 août 2014, le Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable, créé lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable tenue en 2012 à Rio de Janeiro, a adopté son rapport, qui propose des options sur une stratégie efficace de financement du développement durable afin de faciliter la mobilisation de ressources et leur bonne utilisation pour la réalisation des objectifs de développement durable. Ce rapport établit un cadre analytique pour le financement du développement durable et suggère des domaines pour la promotion du partenariat mondial pour le développement durable. Il prend acte du fait qu'il n'existe pas de solution politique simple et propose un catalogue d'options au choix des pays.

62. Outre le rapport du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable, le rapport du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable et le rapport de synthèse du Secrétaire général apporteront d'importants éléments à la préparation de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement.